

DOSSIER DE PRESSE – FÉVRIER 2025

UN MOIS À BORD DU *WITNESS*

**POUR TÉMOIGNER DE L'AMPLEUR
DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE DANS L'AIRE MARINE
PROTÉGÉE DES BANCS DES FLANDRES**



GREENPEACE



Le Witness, un voilier de 22,5 mètres de long, a permis à l'équipe de Greenpeace d'explorer la Manche en novembre et décembre 2024.

© Pierre Larrieu / Greenpeace.

Sommaire

Introduction	4
1. Une campagne pour témoigner	7
2. Méthodologie d'une expédition en mer	11
3. Coup de projecteur sur les Bancs des Flandres : un refuge en danger	15
4. Des techniques de pêche industrielle destructives	21
5. La pêche artisanale, grande victime du chalutage de fond	27
Recommandations pour des aires marines vraiment protégées	29

Introduction

Depuis janvier 2021, la France s'est engagée via la stratégie nationale pour les aires marines protégées, à sanctuariser 30 % de ses mers et océans et à passer 10 % de son domaine maritime en protection forte d'ici 2030, conformément à l'objectif adopté par la Convention sur la diversité biologique en 2022.

En surface, cet objectif semble atteint, avec désormais environ 33 % des eaux françaises bénéficiant d'un des multiples statuts d'aires marines protégées (AMP), comme les parcs marins, les réserves, les zones Natura 2000 ou les sanctuaires.

En y regardant de plus près, malgré tout, la réalité est tout autre : les niveaux de protection sont finalement très faibles et mal définis, laissant 1,6 % de nos mers réellement protégées.

Le débat s'est cristallisé récemment autour de la présence de chalutiers géants - ou super chalutiers - qui reviennent chaque fin d'année ratisser les eaux de la Manche (y compris celles qui sont protégées) et de deux pratiques de pêche particulièrement destructrices autorisées dans les aires marines protégées, le chalutage de fond et la senne danoise.

Depuis le congrès sur les aires marines protégées de 2019, la coalition des associations qui travaillent sur les océans dénonce l'autorisation faite aux navires titanesques de pêcher dans les aires marines.

Pour cause, le chalutage de fond opéré par ces bateaux à échelle industrielle devrait être interdit dans les aires marines protégées selon l'Union européenne.

La France, qui devrait respecter les recommandations européennes, prône un modèle « à la carte » qui bloque minutieusement toute tentative de protection supplémentaire dans les aires marines. Ce faisant, l'État ne défend les intérêts que d'une poignée d'armateurs industriels. Cette politique a atteint un sommet en 2023, lorsque le secrétaire d'État chargé de la Mer, Hervé Berville, a refusé d'appliquer à la France le plan d'action de l'Union européenne pour interdire le chalutage de fond dans les aires marines protégées.



Entre la mi-novembre et la mi-décembre 2024, les équipes de Greenpeace sont parties à la rencontre de plusieurs navires de pêche industrielle. © Pierre Larrieu / Greenpeace.

Dévastatrices des fonds marins, ces pratiques provoquent l'ire des acteurs de la pêche artisanale, l'incompréhension des habitants et habitantes des zones côtières et l'indignation des ONG qui travaillent sur la protection du milieu marin.

Mais tout cela se passe loin des regards, si bien que l'on ne se rend souvent pas compte que des navires pillent les trésors naturels de nos mers et de nos océans. En détruisant ces écosystèmes marins essentiels à la régulation du climat, la pêche industrielle aggrave le dérèglement climatique, rendant notre planète encore plus instable et dangereuse pour l'humanité.



1. Une campagne pour témoigner

Pour témoigner de la pêche intensive qui sévit dans les aires marines protégées françaises, une équipe de Greenpeace a donc sillonné les eaux du Nord de la France à bord du *Witness*, du 19 novembre au 13 décembre 2024.



Le Witness en campagne pour la protection des mers et des océans - novembre 2024.

© Lorraine Turci / Greenpeace

Dans la zone parcourue se trouvent trois aires marines protégées et un parc marin : les Bancs des Flandres (au large de Dunkerque), les récifs Gris-Nez Blanc-Nez (dans la baie de Wissant), les ridens et dunes hydrauliques du détroit du Nord-Pas-de-Calais et le parc marin des Estuaires. Après avoir étudié ces zones, nous avons décidé de nous concentrer principalement sur les Bancs des Flandres.

L'objectif : témoigner de l'absence de protection dans ces aires marines (pourtant) protégées, démontrer l'intensité de la présence des flottes industrielles dans ces zones et rencontrer des acteurs du secteur de la pêche. Nous voulions documenter la présence de navires industriels, tels que les senneurs danois, les chalutiers et super chalutiers, pour rendre visible la destruction des fonds marins.

En tant qu'association de terrain, Greenpeace a dès ses débuts en 1971 documenté les fléaux qui ravagent les océans. C'est pour accomplir cette mission que l'association dispose aujourd'hui d'une flotte de trois bateaux :



L'équipage du Witness au large de Dunkerque - novembre 2024. © Osvaldo Tesoro / Greenpeace.

le plus agile : le *Witness*, voilier de 22,5 mètres de long conçu pour les expéditions polaires, c'est le plus petit de la flotte et aussi le dernier arrivé puisqu'il a rejoint la flotte de Greenpeace en 2021. Grâce à une quille et un gouvernail relevables, il est capable de naviguer dans des eaux peu profondes inaccessibles aux navires plus grands, son tirant d'eau de quatre mètres peut ainsi passer à 1,4 mètre. Sa vitesse moyenne sous voile se situe entre sept et dix nœuds. Il peut accueillir 12 personnes dont cinq membres d'équipage. Il bat pavillon néerlandais comme tous les navires de la flotte de Greenpeace International.



| L'Arctic Sunrise. © Christian Åslund / Greenpeace.

le plus intrépide : l'*Arctic Sunrise*, un navire brise-glace à moteur long de 49,6 mètres. Grâce à sa coque arrondie et sans quille qui lui permet de sortir de la glace plutôt que d'être écrasé par celle-ci, il affronte depuis 1996 les conditions les plus extrêmes dans les régions polaires.



| Le Rainbow Warrior III. © Lorenzo Moscia / Greenpeace.

le plus rapide : le *Rainbow Warrior III*, gros voilier qui comporte aussi une plateforme d'atterrissage pour les hélicoptères. Avec ses 57,9 mètres de long et ses 50 mètres de hauteur, il peut repérer les bateaux à 24 kilomètres au loin, et embarquer huit tonnes de matériel pour effectuer des analyses scientifiques, qui peuvent être analysées directement à bord.



2. Méthodologie d'une expédition en mer

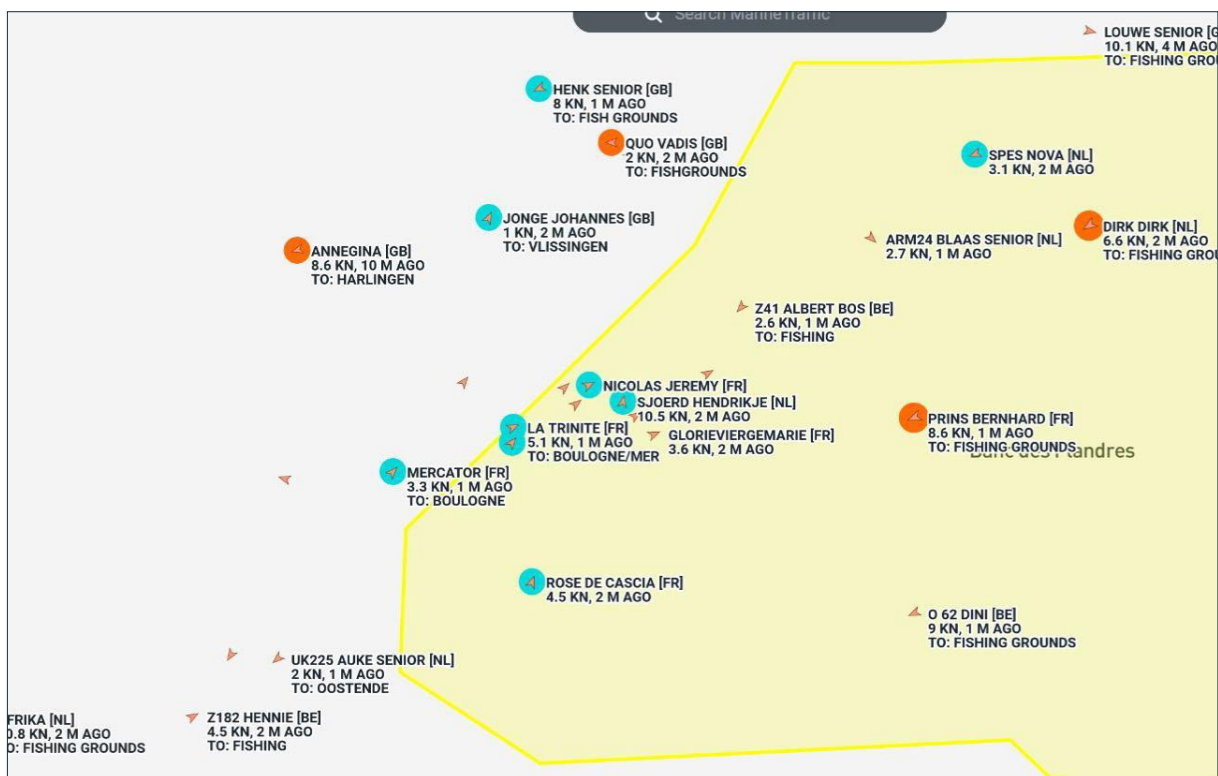
Durant son escale d'un mois à Dunkerque, l'équipage a passé en tout dix jours en mer, faisant la plupart du temps des sorties à la journée depuis le port pour s'adapter aux conditions météorologiques.

Avant de partir en mer, il y a d'abord toute une phase préalable de documentation et d'investigation d'environ trois mois qui est nécessaire avant de prendre la mer. Il s'agit d'identifier les flottes, les aires marines et leur périmètre, le passage habituel des bateaux et le type de techniques de pêche utilisées, les différents acteurs sur place ainsi que les menaces qui pèsent sur les écosystèmes marins et de préparer les outils de suivi et d'analyse du système d'identification (dit AIS). Il faut aussi établir un cahier des charges de l'expédition.

Une fois tout cela terminé, nous avons défini les Bancs des Flandres comme zone prioritaire. Puis nous avons prévenu les autorités maritimes de notre arrivée et nous avons mis le cap.

Lorsque le navire est en mer, une équipe reste à terre pour assurer le suivi en direct de l'expédition. Sa mission : orienter l'équipage en fonction des flottes qui se présentent chaque jour. Elle assure aussi le suivi général, indispensable pour le bon déroulement de la mission.

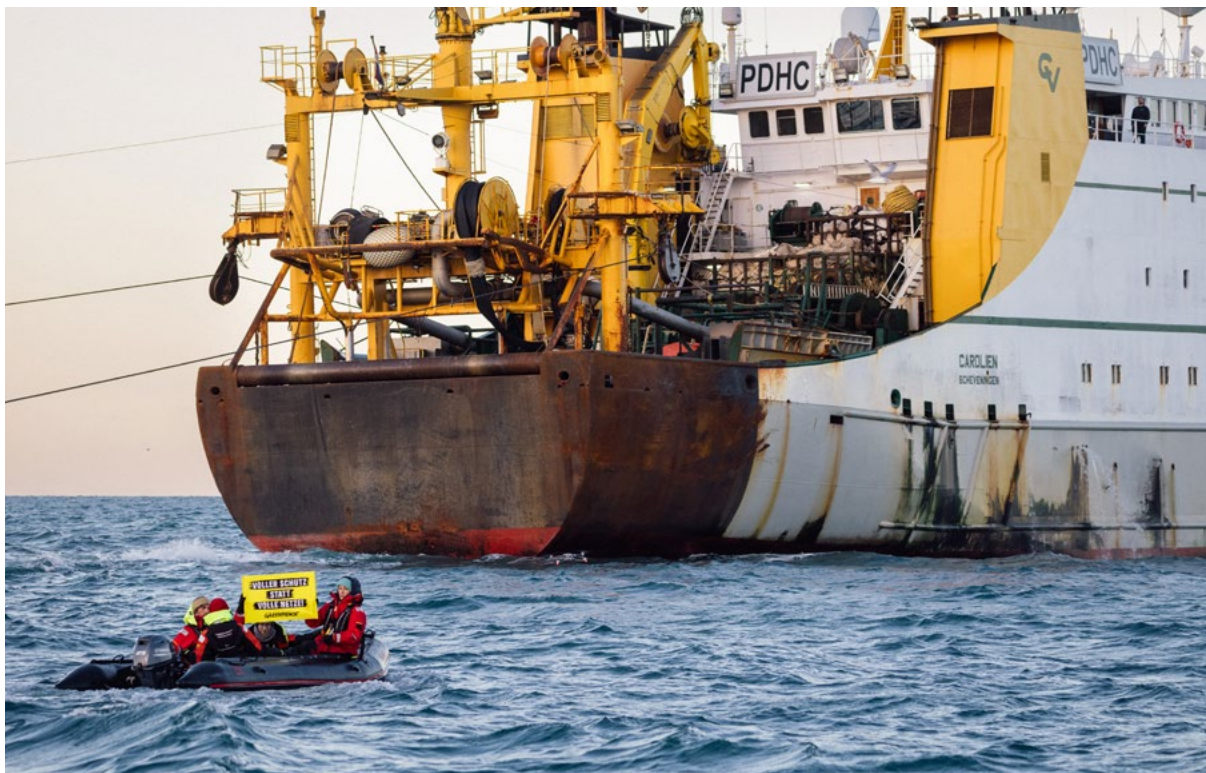
L'équipe à terre suit constamment l'écran AIS pour tracer les bateaux, identifier les armateurs, suivre les antécédents de captures de poissons. Il faut pouvoir évaluer la fréquence et l'importance de la pêche. Nous avons utilisé le site Marine Traffic pour suivre en direct le signal AIS des bateaux et Global Fishing Watch pour collecter des informations quantitatives sur la pêche de chaque navire.



Exemple de ce qui était partagé par l'équipe à terre au Witness : cette capture d'écran prise le 25 novembre 2024 et issue de MarineTraffic illustre la présence de bateaux dans les Bancs des Flandres : en orange les super chalutiers, en bleu les navires de pêche de plus de 20 mètres dont certains pêchaient en senne danoise.

Pour l'équipage, c'est le moment de vérité : on superpose une carte de l'aire marine protégée à celle du tracé des bateaux de pêche industrielle, avec les cartes de navigation et la situation météorologique, les courants, la marée, etc. C'est ainsi que l'on peut choisir la zone la plus pertinente et enfin, chaque matin à l'aube, se décider sur l'endroit où se rendre, puis partir. L'essentiel de la mission est fait sous voile.

Après quatre heures de navigation, on approche du but : on vérifie d'abord que le bateau correspond bien à celui que l'on cherchait, puis on se place à bonne distance. Tout de suite, on entre en contact radio avec son équipage. L'occasion de nous présenter, d'expliquer notre mission et d'essayer d'engager la conversation. Si la météo le permet, on met à l'eau le bateau pneumatique et on fait voler le drone pour prendre des images de plus près, ou de plus haut. On prend des vidéos tout au long des sorties afin de documenter cette pêche destructrice.



Des activistes de Greenpeace France s'approchent en zodiac du Carolien, un chalutier géant de 126 mètres de longueur - novembre 2024. © Lorraine Turci / Greenpeace.

C'est alors qu'un défi s'impose à nous : lorsqu'ils sont en transit, les navires de pêche industrielle vont beaucoup plus vite que le *Witness*. Il faut alors continuer à suivre leur signal, vérifier leur trajectoire avec les jumelles et les poursuivre jusqu'à ce qu'ils ralentissent pour lancer les filets. Une fois qu'on a rejoint le bateau ciblé, il s'agit d'assister à la levée des filets et de documenter ce qu'ils contiennent le cas échéant, avant de passer à un autre navire ou de rentrer au port de Dunkerque.



3. Coup de projecteur sur les Bancs des Flandres : un refuge en danger

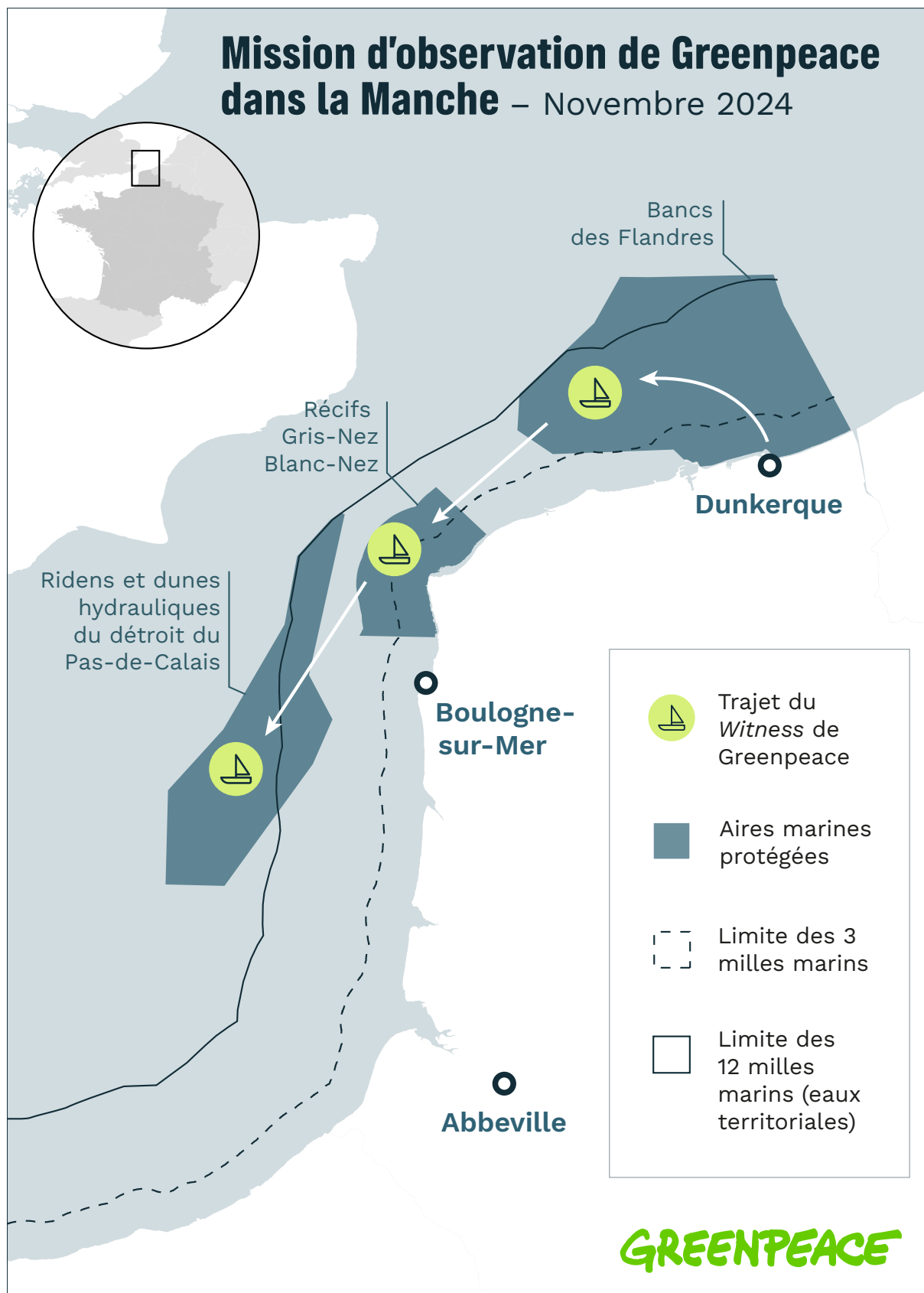
Une aire marine protégée est une zone maritime délimitée où des mesures de protection sont mises en place pour préserver les écosystèmes marins et leur biodiversité. Ces zones peuvent restreindre certaines activités humaines, comme la pêche industrielle ou l'extraction de ressources, afin de maintenir ou de restaurer l'équilibre des océans. Leur objectif est de conserver les habitats marins tout en permettant, dans certains cas, une gestion durable des ressources.

En France, plus de 33 % du domaine maritime est classé en aires marines protégées mais la réalité est moins encourageante. Bien que 500 aires marines protégées existent sur le papier, peu de mesures efficaces sont mises en place pour y restreindre les activités destructrices comme la pêche industrielle. En réalité, la majorité de ces aires permettent encore cette forme de pêche qui continue de dévaster nos écosystèmes marins. Parmi ces territoires, nous avons donc choisi de nous concentrer sur les Bancs des Flandres.

Situés au large du littoral des Hauts-de-France, les Bancs des Flandres ont une superficie de 1 129 km² soit autant que la Martinique et presque autant que le département du Val d'Oise.

Classés zone Natura 2000, les Bancs des Flandres sont un repaire pour la crevette, la sole, la seiche, le cabillaud et le hareng qui vivent plutôt près des côtes. Plus au large, on croise des marsouins communs, des petits rorquals et rorquals à museaux pointus et même des baleines à bosse.

Ces poissons et cétacés cohabitent avec de nombreuses espèces d'oiseaux, tels que le fou de bassan, le pingouin torda, l'eider à duvet, le guillemot de Troïl, et bien d'autres. Et pour cause, beaucoup d'oiseaux migrateurs viennent s'alimenter et se reposer sur les estrans ou en mer, que ce soit en phase d'hivernage ou migratoire.



Source : Office français de la biodiversité (Aires marines protégées), SHOM (Limites 3 et 12 milles marins). Greenpeace France, parcours du *Witness*. © Greenpeace France, 2025.



Levée du filet du Carolien, un chalutier géant de 126 mètres de longueur, au coucher du soleil - novembre 2024. © Lorraine Turci / Greenpeace.

L'aire marine offre à toutes ces espèces des bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine : ces accumulations sous-marines de sable peuvent prendre l'aspect de véritables dunes, qu'on appelle dunes hydrauliques, souvent composées de sable coquillier, qui s'élèvent parfois jusqu'à 20 mètres au-dessus des fonds, parfois à moins de cinq mètres de la surface. Ces bancs de sable, particulièrement représentés sur cette façade maritime et dans le détroit du Pas-de-Calais, hébergent des espèces qui dépendent directement de ce type de relief.

Ces habitats spécifiques abritent aussi des éponges, des cnidaires (des animaux urticants comme les coraux, les méduses, les anémones) et des bryozoaires, espèces animales à l'aspect mousseux qui sont présentes sur Terre depuis au moins 480 millions d'années.



Un Fou de Bassan, dont les individus les plus nordiques migrent vers les côtes françaises en hiver - novembre 2024. © Lorraine Turci / Greenpeace.

Pourtant, ces richesses naturelles sont aujourd’hui gravement menacées :

- ➔ Selon le CNRS, **27 % des marsouins échoués portent des traces de capture accidentelle** dans des engins de pêche.
- ➔ Les dunes hydrauliques et les fonds sableux, essentiels pour la reproduction et l’alimentation des espèces, **sont dégradés par le chalutage de fond.**
- ➔ La pêche industrielle reste omniprésente, avec des chalutiers effectuant **plus de 9400 heures de pêche par an** dans la zone (données de Global Fishing Watch de 2023).

Malgré les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine, les restrictions sont faibles. Si le chalutage électrique est interdit depuis 2019, d’autres pratiques destructrices comme le chalutage de fond et le chalutage pélagique continuent.



Le Prins Bernhard, un super chalutier, est le bateau que nous avons le plus croisé au cours de notre expédition - novembre 2024. © Lorraine Turci / Greenpeace.

Alors, qui pêche aux Bancs des Flandres ?

En 2023, ce sont **139 bateaux** qui ont sillonné les Bancs des Flandres, principalement sous pavillon des Pays-Bas (pour 35 % d'entre eux), de la France (31 %) et de la Belgique (18 %), pour un total de **9 429 heures de pêche** sur toute l'année. Parmi ceux-là, on peut distinguer les techniques de pêche :

	CHALUTIER (principalement chalut de fond et chalut à perche)	ENGINS DE PÊCHE À LA SENNE (principalement danoise et écossaise)	FILET MAILLANT (pêche artisanale)	SANS INDICATION DE TECHNIQUE	AUTRES TECHNIQUES
Nombre de bateaux ayant pêché aux Bancs des Flandres en 2023	89	26	10	9	5
Pourcentage sur le total de bateaux	64 %	19 %	7 %	6 %	4 %

Ces chiffres sont extraits de l'analyse des données AIS de [Global Fishing Watch](#) pour l'année 2023.

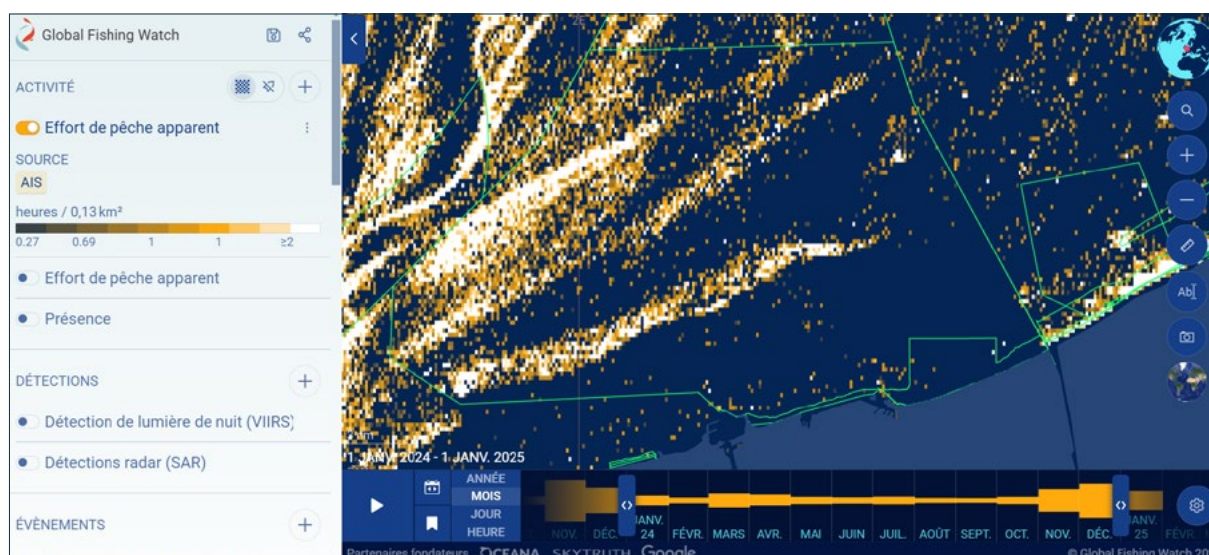


4. Des techniques de pêche industrielle destructrices

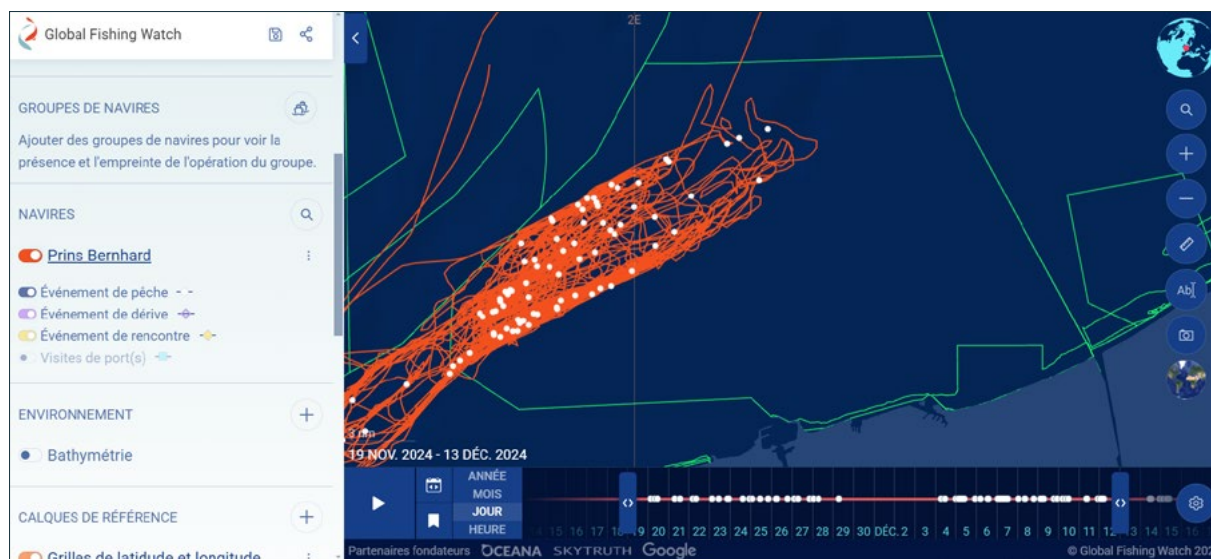
Les Bancs des Flandres, comme l'ensemble de la Manche, de la mer du Nord et jusqu'à la mer celtique, se caractérisent depuis de nombreuses années par la présence de toute une flottille de chalutiers, dont parfois des chalutiers pélagiques géants, c'est-à-dire dépassant les 80 mètres. Nous avons pu constater différentes techniques de pêche utilisées : le chalutage de fond et la senne danoise.

Grâce aux données de Global Fishing Watch, nous avons pu identifier 103 navires en activité dans les Bancs des Flandres durant toute la période de notre expédition : 80 chalutiers, 17 senneurs et quatre filets maillants. Parmi ceux-là, nous avons documenté deux senneurs, 13 chalutiers de fond et quatre super chalutiers.

Avec 116 heures de pêche à son compteur, le *Prins Bernhard* est le bateau qui a le plus pêché dans l'aire marine protégée durant notre présence sur place.



Capture d'écran de Global Fishing Watch représentant toutes les activités de pêche réalisées dans les Bancs des Flandres durant toute l'année 2024. © Powered by [Global Fishing Watch](#).



Capture d'écran de la plateforme *Global Fishing Watch* représentant toutes les activités de pêches réalisées dans les Bancs des Flandres par le *Prins Bernhard* durant la période de notre expédition. © Powered by [Global Fishing Watch](#).

Les super chalutiers

Les super chalutiers sont des bateaux qui traînent un chalut (ou filet) géant entre la surface et le fond, qu'on appelle chalut pélagique. Or, si en principe ces chaluts pélagiques ne touchent pas le fond, la profondeur dans les Bancs des Flandres étant faible, ces filets ont souvent des conséquences sur les fonds marins.

Lors de notre passage, nous avons remarqué que ces chalutiers ne relevaient même pas le filet pour remonter le poisson sur le pont pour aller plus vite et parce que la quantité de poissons capturés est si importante qu'une levée des filets les écraseraient et les rendraient donc impropres à la vente : ils vident le filet grâce à un tuyau qui descend directement dedans pour aspirer le poisson et le stocker aussitôt dans les cales usines. Nous avons constaté cette aspiration tout au long de l'opération de pêche.

Les super chalutiers sont de véritables usines flottantes : le poisson est trié, préparé et congelé en temps réel, en vue d'emmagasiner le maximum de poissons (il peuvent ainsi pêcher jusqu'à 400 tonnes par jour). Les navires ne retournent au port qu'une fois les cales pleines. Tous les navires que nous avons rencontrés ne débarquent qu'aux Pays-Bas, ce qui nous a été confirmé lors de conversations radio en mer, en particulier le *Prins Bernhard* et le *Scombrus* pourtant sous pavillon français. En cette saison, ils ne pêchent que le hareng.

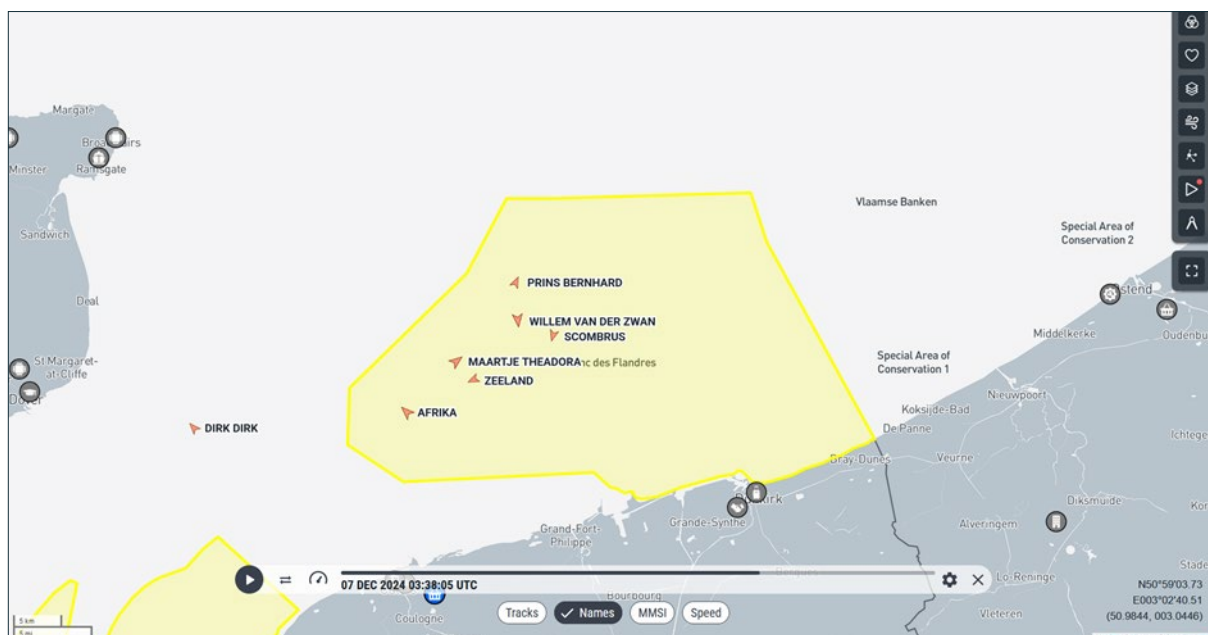


Une pompe (en noir) permet au Carolien d'aspirer directement le poisson, sans avoir à remonter le filet sur le pont - novembre 2024. © Lorraine Turci / Greenpeace.

Durant notre contact radio, l'équipage du *Prins Bernhard* nous a indiqué rester tout au long de l'année dans les eaux européennes, mais ce n'est pas le cas de tous ces super chalutiers. En effet, une partie de cette flotte opère également au large de l'Afrique de l'Ouest, en Mauritanie et au Sénégal, mettant en péril la pêche artisanale et la sécurité alimentaire de la zone. Greenpeace dénonce depuis des années cette surpêche et ce pillage colonial. Par ailleurs, une partie de ces géants opère aussi dans le Pacifique au large du Pérou, pour cibler l'anchois du Pérou destiné à la production de farines de poisson qui alimentent l'aquaculture et l'élevage de cochons et de poulets.

Nous avons pu documenter en pleine activité de pêche le super chalutier *Prins Bernhard* que nous avons recroisé à plusieurs reprises et le *Scombrus*, tous deux appartenant à l'armateur français France Pélagique mais appartenant au consortium néerlandais Cornelis Vrolijk Holding BV. Nous avons aussi suivi le *Dirk Dirk* toute une journée, ainsi que le *SCH81 Carolien* et le *Wiron 1*.

Pendant l'expédition, nous avons repéré huit autres super chalutiers : le *Arm24 Blaas Senior*, le *Quo Vadis*, le *Zeeland*, l'*Afrika*, le *Willem van der Zwan*, le *Maartje Theadora*, l'*Arm7* et le *Klaas Adriana* : la plupart dépassent les 80 mètres de longueur.



Capture d'écran issue de Marine Traffic du 7 décembre, jour de grande concentration de super chalutiers (tous ceux affichés en sont).

Avec 80 chalutiers présents sur la zone en 2024, on constate même une augmentation d'environ 35 % de la fréquentation par rapport à l'année précédente. 59 chalutiers avaient en effet opéré dans cette même zone sur la même période en 2023 (du 19 novembre au 13 décembre).

Senne danoise et chalutage de fond

D'autres pêcheries sont très actives en cette saison aux Bancs des Flandres et plus largement dans la Manche :

- ➔ **La pêche sur le fond** est pratiquée par deux types d'engins différents : les chalutiers qui peuvent alternativement pratiquer le chalutage de fond ou le chalutage pélagique et les senneurs danois.
- ➔ À la différence du chalut pélagique, **le chalut de fond** nécessite un filet qui est lesté par de lourdes barres de métal pour, non seulement toucher le fond, mais racler et pouvoir entraîner dans le filet les poissons qui se trouvent dans le fond. Ces navires sont nettement plus petits que les super chalutiers, mais ils sont très nombreux. En plus de participer à la surpêche avec une technique fortement dénoncée pour son manque de sélectivité, ils ont un impact sur les habitats des fonds marins et toute la faune et la flore dépendante de ce milieu.



Le zodiac de l'équipage déploie une banderole devant le chalutier Klaas Adriana - novembre 2024.
© Pierre Larrieu / Greenpeace.



La senne danoise ou senne écossaise, appelée aussi senne de fond ou senne démersale, est une technique de pêche adoptée récemment par les pêcheurs français. Elle cible les espèces de poissons plats vivant sur le fond comme la sole, la limande, mais aussi d'autres espèces telles que les langoustines ou les céphalopodes. La technique consiste à déployer sur le fond marin un filet en forme d'entonnoir dirigé par deux câbles en triangle, encerclant une zone d'environ deux kilomètres carrés. Quand le navire relève ses câbles, les poissons sont dirigés en troupeaux vers le filet, et remontés pour être débarqués dans le bateau. Ce mouvement rapide qui consiste à tracter les câbles permet de rabattre le poisson, mais il a aussi pour effet de créer un nuage de sédiments et une onde sonore qui piègent tous les poissons alentour.

Les ravages de cette technique sont donc identiques à ceux causés par le chalutage de fond, mais couvrent une surface plus grande encore, de plusieurs kilomètres carrés. Là aussi, ces techniques sont dénoncées par la société civile, les associations de protection de l'environnement, ou les organisations de défense de la pêche artisanale.



5. La pêche artisanale, grande victime du chalutage de fond

Ces bateaux-usines qui râclent les fonds marins ne sont pas seulement dangereux pour la biodiversité et le climat ; leurs pratiques font également beaucoup de mal au secteur de la pêche artisanale dont les pratiques sont radicalement différentes. Du point de vue de la préservation des espèces, les techniques artisanales sont beaucoup plus sélectives (canes, lignes, casiers, filets posés ou dérivants) et leur impact sur l'écosystème est sans commune mesure.

Ces pêcheurs artisans étaient autrefois très nombreux dans les ports du Nord de la France. Des ports comme Dunkerque, Boulogne ou Calais ont à leur actif des siècles d'histoire d'une pêche artisanale qui faisait vivre leur territoire. Le hareng par exemple, qui est le symbole du carnaval de Dunkerque, est pêché de manière si intensive par les chalutiers géants qu'il n'est plus accessible pour les artisans. Aujourd'hui, la région ne compte plus que quelques petits navires, laissant les activités portuaires et les criées en grave déclin. Les rares artisans pêcheurs qui subsistent ciblent aujourd'hui des crevettes, des bulots ou des crabes. Durant notre mission en mer, nous avons pu échanger avec quelques navires de petite taille pratiquant une pêche artisanale, et dont les préoccupations et les craintes étaient en tout point identiques aux nôtres :



« Là on est avec des casiers et sur la pêche au bulot »

Sur la présence de navires industriels présents sur la zone de pêche :

« Il y a un gros souci avec eux : il n'y en a pas beaucoup qui respectent et ils nous cassent tout notre matériel. »

C'est-à-dire qu'ils passent sur vos casiers et les arrachent ?

« Oui c'est ça. Il y a encore un collègue qui s'est fait casser hier. Le problème c'est qu'on sait qui c'est, mais on ne peut pas prouver que c'est eux, donc après c'est dur à se faire rembourser. [...] Quand c'est des Français ça va, après quand c'est des Belges, des Hollandais, tout ça, c'est dur à les retrouver. »





Une partie de l'équipage à bord du bateau pneumatique - novembre 2024.
© Lorraine Turci / Greenpeace.

RECOMMANDATIONS

Pour des aires marines vraiment protégées

2025 est l'année de la mer et la France organise avec le Costa-Rica la Conférence des Nations Unies pour les océans de juin prochain.

Mais l'année doit aussi être celle des vraies mesures politiques pour renforcer la protection dans les aires marines protégées françaises, et notamment celle de l'exclusion de ces monstres des mers que sont les chalutiers géants des Bancs des Flandres et de partout ailleurs. Il en va de la survie de la biodiversité marine, mais aussi de la lutte contre le réchauffement climatique : en plus de produire la moitié de l'oxygène dont nous avons besoin, les mers et océans représentent en effet le plus grand puits de carbone sur Terre.

Pour des aires marines vraiment protégées, Greenpeace France appelle à **une révision complète des critères de protection dans les aires marines protégées françaises**. Ces aires marines doivent devenir des refuges pour la biodiversité pour les océans.

Pour cela, **la pêche et toute activité d'extraction doivent être complètement interdites dans au moins 10 % du domaine maritime français**, afin de respecter la définition de protection stricte selon les critères internationaux : ceux de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Cette protection doit être répartie de manière juste et équilibrée : **chaque façade maritime et chaque bassin pour les territoires d'outre-mer doit disposer d'au moins 10 % d'aires marines qui soient strictement protégées, selon les critères définis par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**.

Seule la pêche artisanale doit être autorisée le long de nos côtes. Une bande littorale de trois milles nautiques, soit environ 5,5 kilomètres autour des côtes, doit lui être réservée.

Enfin, **le chalutage de fond et la senne danoise, ces techniques de pêche qui dévastent les fonds marins, doivent être interdites au sein de toutes les aires marines protégées qui existent actuellement. La bande côtière des 12 milles nautiques, soit 22,2 kilomètres, doit être interdite à tous les navires de plus de 25 mètres, ce qui exclut les super chalutiers (qui dépassent 80 mètres de long)**.

Et maintenant ?

Le renforcement des critères de protection des 10 % d'aires marines et l'exclusion des navires de plus de 25 mètres de la zone des 12 milles nautiques sont actuellement à l'ordre du jour d'une proposition de loi ayant vocation à être transpartisane. Celle-ci a été déposée par Jimmy Pahun, député Modem, à l'Assemblée nationale fin janvier 2025.

Nous appelons donc les député·es à voter cette loi mais aussi à en renforcer l'ambition concernant le chalutage de fond. Dans la proposition, il est question de mettre fin à cette technique de façon très progressive, sans préciser d'objectif clair ni de feuille de route, alors qu'il est nécessaire qu'elle soit réellement interdite au plus vite : la France doit proscrire tout chalutage de fond ainsi que la senne danoise dans toutes les eaux françaises bénéficiant d'un statut d'aires marines protégées.

Nous demandons également à la ministre en charge de la Pêche et de la Mer, Agnès Pannier-Runacher, de s'emparer de ce dossier, afin de rendre la stratégie française pour les aires marines protégées cohérente, d'adopter les critères de l'UICN en termes de protection stricte, de soutenir l'interdiction du chalutage de fond dans les AMP et d'exclure les super chalutiers de la bande des 12 milles nautiques.

Enfin, nous demandons au président Emmanuel Macron d'aligner les politiques françaises avec ses ambitions d'une France qui défend les océans sur la scène internationale. La France a une position ambitieuse en défendant un moratoire sur l'exploitation minière dans les grands fonds et la ratification du traité sur la haute mer. Or, pour être crédible, elle doit changer sa position sur ses propres aires marines.

Greenpeace France défendra ces demandes à chaque occasion d'ici la tenue de la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan qui se tiendra à Nice, du 9 au 13 juin 2025.

D'ici là, nous appelons à signer notre pétition pour des aires marines vraiment protégées :





© Pierre Larrieu / Greenpeace.

Contact presse

Kim Dallet

06 33 58 39 46

kim.dallet@greenpeace.org

GREENPEACE